

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 14

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

OBJET

Action "Epicerie Solidaire d'Endoume" : Convention liant le Département des Bouches du Rhône et le Centre Socio-Culturel d'Endoume.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas, il ne s'agit d'une subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016 « Renforcement et diversification de l'intervention en faveur des publics spécifiques » sous-action 9, le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de renforcer les actions de remobilisation et d'accès à la culture.

L'action « **Epicerie Solidaire d'Endoume** » est née en 2013, du constat par les salariés du Centre Social et les travailleurs sociaux du secteur (MDS, CCAS, CAF et Lieux d'accueil), d'un nombre croissant de familles précaires ayant besoin d'un soutien alimentaire et budgétaire.

L'action propose un appui économique social et solidaire complémentaire aux aides d'urgences alimentaires existantes. Elle s'appuie sur la mise en place d'un libre service alimentaire et d'hygiène de première nécessité permettant aux Bénéficiaires du RSA (BRSA) de s'approvisionner en denrées à moindre coût.

Le projet s'adressant à 117 BRSA sur les 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille s'articule autour de 3 axes principaux :

1) La création d'une épargne :

La participation financière du bénéficiaire est faible, égale ou inférieure à 30 % du coût usuel des denrées. Cette réduction des dépenses crée ainsi une épargne qui sera réinjectée dans le budget mensuel familial. Cette épargne lui permettra de réaliser un projet (santé, emploi, social) à identifier avec le référent social et lié principalement à des difficultés d'insertion par l'emploi, de santé ou de logement.

2) L'accompagnement individuel et collectif :

Le bénéficiaire de l'action participe aux ateliers collectifs mis en place sur les thématiques Emploi, Santé, Alimentation et Budget. Le rythme est fixé à 2 ateliers minimum pour chaque usager. Le dispositif propose des temps collectifs axés sur la remobilisation des bénéficiaires, la valorisation de leurs compétences, l'estime de soi et le bien être. Les bénéficiaires sont impliqués et à terme ils co-animent le cas échéant ces ateliers.

3) La participation à la vie du Centre Social et à la dynamique solidaire :

Le bénéficiaire est invité à participer aux différentes manifestations organisées par le Centre Socio-Culturel d'Endoume telles que les braderies, les kermesses ou bien les lotos. Cette participation favorise la découverte des autres secteurs et activités du Centre Social et optimise les rencontres et le développement de liens nouveaux par le bénévolat et la dynamique du faire ensemble.

Les objectifs qualitatifs de l'action consistent à :

- Aider des personnes à réaliser des économies, avec des achats alimentaires à moindre coût ;
- Concrétiser un projet (paiement de facture, achat d'un objet utilitaire pour l'habitation...).

Les objectifs quantitatifs de l'action visent à :

- Accueillir 180 familles dont 117 bénéficiaires du RSA.

Ce mode de consommation alimentaire est respectueux des personnes en précarité et permet aux usagers de s'inscrire dans un réseau social et de retrouver une dynamique d'insertion. Ce dispositif consolide les démarches d'insertion en cours et crée une nouvelle dynamique de solidarité sur ce territoire.

Par conséquent, il est proposé de financer cette nouvelle action du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est donc proposé d'accorder une somme de **12.000,00 €** au Centre Socio-Culturel d'Endoume selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période	Territoire des PI	Nombre de personnes et de parcours	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancements Montant 2015	Dossier N° GSU Date CTD Projet
Centre Socio Culturel d'Endoume 285 rue d'Endoume 13007 Marseille <u>Nom du Président :</u> Denis SUZAN	Epicerie Solidaire d'Endoume du 01/04/2016 au 31/03/2017	Pôle 1 (Marseille 1, 5, 6, 7 ^{ème} arr.)	180 personnes dont 117 BRSA (issus majoritairement du 7 ^{ème} arrondissement et des 6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements)	12.000,00 € <u>Cofinancements :</u> Commune : 43.000,00 € Région : 6.000,00 € FSE CD13 : 5.000,00 € Etat : 2.000,00 € CAF: 10.000,00 €	2015.12/248 INS-000507 08/01/2015 Nouveau dossier

Le budget de l'action est arrêté à 84.360,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 60.150,00 €, soit 1.74 ETP d'intervenants ;
- les frais de fonctionnement pour 24.210,00 € correspondant notamment aux produits alimentaires et d'hygiène.

Le montant de la subvention sollicitée est de 12.000,00 € pour le cofinancement des frais de personnel spécifiquement affectés à la réalisation de l'action.

La part du budget de l'action représente 7,67% du budget global de la structure.

L'action concerne 117 bénéficiaires du RSA, ce qui représente 64% du public accompagné par la structure.

L'action est cofinancée par la Région à hauteur de 6.000,00 €, la Ville à hauteur de 43.000,00 €, la CAF à hauteur de 10.000,00 € et l'Etat à hauteur de 2.000,00 €.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention dont le projet correspond à la convention type « action d'insertion » prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement
16016	1007142	Accompagnement	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	12.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL